

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R03-2023-127

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2023

Sommaire

Centre Hospitalier /

R03-2023-03-31-00006 - Composition de la Commission des usagers 2023 (4 pages)

Page 3

Centre Hospitalier

R03-2023-03-31-00006

Composition de la Commission des usagers 2023

DECISION N°012-2023

Relative à la composition de la Commission des Usagers du Centre Hospitalier de Cayenne

Vu le Code de la Santé publique, notamment son article L1112-3

Vu l'article 16 de la Loi n°2002-303 du 4 mars 2002 relatif aux droits des malades et à la qualité du système de santé

Vu la Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016, dans son article 183 de modernisation de notre système de santé

Vu le décret n°2016-726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la commission des usagers.

Vu le règlement intérieur de la Commission des usagers

Considérant les désignations nouvelles des représentants des usagers par l'ARS en date du 3 mars 2023

Considérant les désignations nouvelles des membres de la CDU au Conseil Social d'Etablissement réuni en séance du 29 mars 2023

Considérant les désignations des membres de la CDU en CSIRMT

Considérant les désignations des membres de la CDU en CME

LE DIRECTEUR DECIDE

Article 1. La composition de la Commission Des Usagers est fixée selon le tableau ci-dessous annexé.

Article 2. Les membres médiateurs, représentants des usagers et représentants paramédicaux et médico-techniques sont désignés et renouvelés tous les 3 ans.

Le mandat des autres membres prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés.

Article 3. La présente décision sera transmise à l'Agence Régionale de Santé de Guyane pour information et portée à la connaissance du public par diffusion générale.

Fait à Cayenne le 31 mai 2023

Le Directeur Général,


Christophe ROBERT



Destinataires :

- Registre des décisions
- A l'intéressée
- ARS
- Cette décision sera affichée dans l'établissement
- Diffusée sur l'Intranet du CHAR

COMPOSITION DE LA COMMISSION DES USAGERS

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION AVEC VOIX DELIBERATIVES		Les Représentants	Personnes Désignées	Règlements des nominations Des membres obligatoires
MEDIATEUR MEDICAL Désignés par le Directeur du CHC sur proposition de la CME	Titulaire	Dr Pascal GUEGUENIAT (CME du 10/03/2020)	Dr Karim HAMICHE (CME du 10/03/2020)	Art. R1112-81 et 82 Le médiateur médical et son suppléant sont désignés par DG parmi les médecins exerçant dans l'établissement après avis de la CME
	Suppléant			
MEDIATEUR NON MEDICAL Désignés par le Directeur du CHC	Titulaire	Mr Jean-Michel HILAIRE (Courriel DSI 28/09/2020)		Art. R1112-81 et 82 Les médiateurs non médicaux titulaires et suppléants sont désignés par DG parmi personnel non médecin exerçant dans l'établissement
	Suppléante	Mme Françoise ROUFFOSSE (Courriel DSI 10/01/23)		
DES USAGERS Désignés par le Directeur de l'ARS Parmi les représentants des associations agréés	Titulaire	Mme Héléne SERVIUS M. Sylvain TABEL (Décision ARS n°CRSA/2023-C4 du 03/03/2023)	Mr Léon JEAN-BAPTISTE EDOUARD Mme Sylviane-Lyne FRAUMAR (Décision ARS n°CRSA/2023-C4 du 03/03/2023)	Art. R1112-83 Les représentants des usagers sont désignés par le Directeur Général de l'ARS parmi les personnes proposées par les associations agréées par le ministère de la Santé sur proposition d'une commission administrative indépendante dont les membres sont désignés par le Ministère de la santé Pour les personnes siégeant en qualité de représentants des usagers au sein du Conseil de surveillance de l'établissement, et demandant à siéger à ce titre au sein de la CDU, le Directeur de l'ARS est dispensé de solliciter de telles propositions.
	Suppléant			

REPRESENTANTS DE LA COMMISSION AVEC VOIX CONSULTATIVES		Les Représentants	Personnes Désignées	Règlements des nominations Selon règlement intérieur CDU
L'ETABLISSEMENT			Madame Aurore NEMER Directrice adjointe du CHC	Le représentant administratif du CHC
REPRESENTANT DE LA CME			Dr Liliane THELUSME Représentant de la CME (CME du 10/03/2020)	Le président de la CME ou son représentant désigné parmi les membres de cette commission
La CSIRMT Désigné par le Directeur des soins		Titulaire	Mme Jeanne MADERE (CSIRMT du 16/01/2020)	Un représentant de la CSIRMT désigné par le Directeur des soins parmi les membres de cette commission mentionnés au b) de l'art R714.62.2
		Suppléant	Mme Sylviane MOLBA CSIRMT du 16/01/2020)	
COMITE SOCIAL D'ETABLISSEMENT Désigné par les membres du CSE		Titulaire	Jimmy MERT (CSE du 29/03/2023)	Un représentant du personnel et son suppléant, choisis par les membres du Conseil social d'établissement
		Suppléante	Inis BERNARDEL (CSE du 29/03/2023)	
ASSURANCE QUALITE DU CHAR (RAQ)			Mme Louise MANDE RAQ	Le responsable de l'assurance qualité du CHC

